



Le secrétariat de mairie est ouvert au public :
Les lundis & jeudis de 16h30 à 19h00

☎ 03.44.82.24.16 ✉ lemontsaintadrien@wanadoo.fr
🌐 <http://www.lemontsaintadrien.fr>



N° 3 Le 27 Mars 2025

Evénements

Réaménagement des sentes et création de haies hameau de Rome et nouveau chemin



BULLETIN MUNICIPAL
Le Mont Saint Adrien



Sommaire

Page 1

- * Réaménagement des sentes
- * Plantations de Haies
- * Info suite à l'annulation de la réunion publique
- * Inscription aux écoles
- * Info de l'Adil de l'Oise
- * Changement d'heure

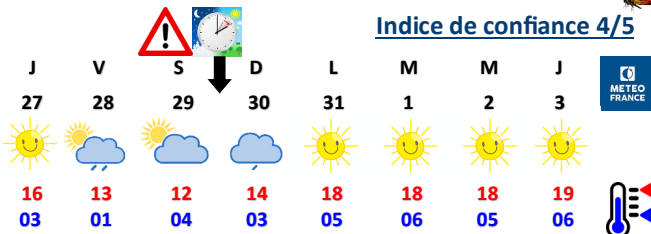
Page 2

- * Info du Chœur du Mont
- * Info du Raid de l'Ecureuil
- * Passage du Bus pour l'emploi
- * Info de la paroisse Sainte-Marie
- * Info du club des Aînés
- * Info de la Médiathèque
- * Info du Ciné rural
- * Collecte des déchets verts

Annexes

Coup de projecteur n°31

Indice de confiance 4/5



Information suite à l'annulation de la réunion publique sur l'aéroport de Beauvais-Tillé

Vous avez été 22 foyers soit 34 administrés de la commune à vous inscrire à la réunion publique du 14 mars relative à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire de Beauvais Tillé et nous vous en remercions.

Nous avons reçu la veille de l'évènement des informations nous indiquant le risque très important de perturbation de la réunion publique. Notre souci premier était de communiquer aux Montois les réponses à leurs questions, dans une ambiance propice à l'expression de chacun et aux échanges constructifs. Le contradictoire du débat étant sérieusement compromis, nous avons pris la décision de l'annuler et de modifier notre mode de communication. Le bulletin municipal et le site de la commune permettront à chacun, une nouvelle fois, de se forger sa propre idée, dans un cadre propice à la réflexion. Votre équipe municipale s'attelle actuellement à cette reformulation, aussi nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension. Soyez assurés des sentiments bien dévoués de votre équipe municipale.

Info de l'Adil de l'Oise

La location d'un logement n'est pas un acte de consommation comme un autre. Votre domicile, votre abri, votre usage : les obligations du locataire sont aussi nombreuses que celles du propriétaire.

Moyennant le montant de votre loyer, vous obtenez le droit d'occuper un bien qui appartient à quelqu'un d'autre, mais le droit d'occupation vous confère plusieurs obligations notamment en matière d'entretien des lieux : il s'agit de ménage, mais aussi de l'entretien des équipements comme le revêtement des murs et des sols, les portes, les volets, les serrures, la plomberie, le chauffe-eau, les sanitaires, éventuellement les équipements mis à disposition comme la gazinière ou la hotte, la VMC, les ampoules, les prises..

- Si l'un de ces éléments arrête de fonctionner, il vous revient de le réparer (sauf nécessité absolue de remplacement hors les ampoules).
- Dans certains cas, notamment de vétusté, il est possible de demander une participation au propriétaire.
- Vous pouvez engager certains travaux par vous-même, mais toujours en demandant son autorisation au propriétaire.

Ce qui concerne le clos et le couvert (les murs extérieurs, la toiture, les menuiseries extérieures) sont à la charge du propriétaire, mais il vous revient d'entretenir les chéneaux et gouttières en les vidant régulièrement des feuilles et autres obstacles à l'écoulement. De même, si vous bénéficiez d'une cour ou d'un jardin, il vous revient d'entretenir le couvert du sol, les arbres et les haies.

En théorie, ces éléments sont définis dans le contrat de bail ou / et dans l'état des lieux, mais il vaut mieux vérifier votre situation avant d'entrer en conflit frontal. Et dans le doute, un seul réflexe : Appelez l'ADIL de l'Oise : 03.44.48.61.30 pour parler avec un conseiller juriste.



Inscription aux écoles du SIRS



ADMISSIONS A LA MATERNELLE

1. S'adresser, tout d'abord, à la **mairie** de votre résidence.
2. Les admissions à l'école maternelle pour la **rentrée 2025** auront lieu, **sur rendez-vous** :

samedi 8 mars 9h30
samedi 8 mars 10h30
lundi 10 mars 8h30/16h
vendredi 28 mars, 11h30/16h
vendredi 2 mai 8h30/16h
entre 11h30 et 13h, les **mardis, jeudis et vendredis**
à **16h30 les lundis, mardis, jeudis.**

Si ces créneaux ne correspondent pas à vos disponibilités, merci de contacter par mail l'école. Un arrangement sera trouvé.

Ces admissions en maternelle concernent les enfants :

- **nés en 2022 ;**
- arrivés dans les communes du regroupement mais n'étant pas inscrits à l'école maternelle (nés en 2020 et 2021).

Contacter par mail pour convenir d'un **rendez-vous** l'école (mme Baron Myriam) : ce.0600335n@ac-amiens.fr

Pour les admissions en élémentaire, contactez le directeur de l'école de votre commune :

- Pierrefitte en Beauvaisis au 03.44.82.26.34
- Savignies au 03.44.82.52.52 / 03 44 04 91 35
- Le Mont St Adrien au 03.44.82.27.69

Pour toutes ces admissions, vous êtes priés de vous munir :

- d'une **photocopie** et de l'original de votre **livret de famille**,
- des **photocopies des vaccins** du **carnet de santé** de votre enfant,
- d'un **certificat d'inscription** que vous obtiendrez auprès de la mairie de votre lieu de résidence, aux heures de permanences habituelles,
- Sur papier libre, vos coordonnées (adresse, téléphone et mail).

Directrice de la maternelle Pierre Pissareff,
Myriam Baron



Changement d'heure

Changement d'heure **Été 2025**

Nous passerons à l'heure d'été dans la nuit du samedi 29 au **dimanche 30 mars 2025**

+ 1 heure



À 2 heures du matin
Il sera alors 3 heures.

Nous perdrons 1 heure de sommeil.



Info du Chœur du Mont

« Le Tennis Club et la chorale du Mont Saint Adrien » organisait dans l'église, samedi 22 mars, un concert solidaire pour le financement de leur évènement : Les arts fêtent les 800 ans de la cathédrale de Beauvais : Exposition/concert.

Notre cheffe de Chœur, Isabelle Amans, accompagnée par certains artistes participant à l'évènement comme Cathy Ringenbach, chanteuse et Victor Volpelier, violoncelliste, ont sublimé cette soirée.

Merci à tous ceux présents pour leur soutien, leur générosité et leur enthousiasme.

Nous vous donnons rendez-vous les 14 et 15 juin prochain !



Le Chœur du Mont & Chœur du Mont Kids vous proposent une

REPÉTITION

ouverte au public

Vendredi 4 avril de 20h30 à 21h30

Salle associative (derrière la mairie)
Rue de Rome
60650 Le Mont Saint Adrien

INSCRIPTION OBLIGATOIRE au 06.31.34.57.50
Nombre de places limité

Venez assister à une répétition du Chœur du Mont et Chœur du Mont Kids, vendredi 4 avril, de 20h30 à 21h30, dans la salle associative du Mont Saint Adrien.

Inscription obligatoire auprès d'Isabelle au 06.31.34.57.50.

Info du raid de l'écureuil

Le samedi 17 & dimanche 18 mai le RAID de l'ECUREUIL se tiendra aux abords de notre village et traversera la forêt domaniale.

Merci pour votre compréhension.

Passage du bus pour l'emploi

Le bus pour l'emploi passera dans notre village le mardi 10 juin 2025, de 9h30 à 12h30 place du Vieux puits.

Ce service itinérant gratuit a été spécialement mis en place pour vous. Par conséquent, il est important que vous puissiez vous y présenter afin de rencontrer les professionnels de l'emploi qui seront à bord pour vous aider dans votre recherche d'emploi, de formation ou bien encore pour un projet de création d'entreprise.

Paroisse Sainte Marie-Madeleine en Beauvaisis : Marche des Rameaux

Les trois paroisses de Beauvais, Bresles et Auneuil et les Mouvements de Beauvais organisent leur Marche des Rameaux. Celle-ci se déroulera de l'église du Mont Saint Adrien vers l'église Saint Etienne à Beauvais en traversant le Bois du Parc en début d'après midi le samedi 12 avril 2025. Cette marche est proposée aux familles, aux jeunes et à tous les mouvements chrétiens. Nous vous remercions pour votre compréhension face à l'éventuelle gêne que pourrait occasionner ce rassemblement.

Ciné rural

Salle Polyvalente des 3 Villages
Le Mont Saint Adrien - Gagny - Thoubert - Beauvais

SAVIGNIES
Mercredi 2 AVRIL
20h30

AVEC ou SANS ENFANTS?

1h26 | Comédie | de Elsa Blayau

Tarifs :
5€ tarif plein
4€ moins de 16 ans / carte de soutien

Plus d'informations : 03 44 48 37 30
contact@cineural60.com
www.cineural60.com

AGGLO. BEAUVAISIS NOTRE TERRE

Hauts-de-France

OISE

Facebook icon

QR code

Info du club des Aînés

Le club des Aînés recherche des joueurs de cartes et des participants pour partager des moments conviviaux, n'hésitez pas à contacter le Président, Gabriel Coudray au 03.44.82.28.87 pour plus d'informations.

Info de la Médiathèque

Info ressources numériques

Votre médiathèque numérique offre des ressources en ligne légales et gratuites aux habitants de l'Oise inscrits dans une bibliothèque du réseau.

Apprendre l'italien, lire un magazine, regarder un film ou raconter une histoire aux enfants, c'est gratuit et possible en quelques clics!!

Il vous suffit de vous préinscrire sur le site de la MDO (médiathèque départementale de l'Oise). Votre inscription sera ensuite validée par votre médiathèque.

Pour plus de renseignement, contacter :

bib.montstadrien@yahoo.fr

A noter également :

Votre médiathèque sera fermée pendant les vacances de Pâques du 7 au 21 avril 2025

L'équipe de la médiathèque reste à votre écoute

Collecte des déchets verts

Reprise de la collecte prévue le lundi 7 avril
les sacs sont à sortir le dimanche soir à partir de 20 H

Le volume de déchets végétaux par collecte est limité à 7 sacs et 4 fagots ficelés de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm, par collecte.

Les sacs seront mis à votre disposition en Mairie à partir du jeudi 27 mars à raison d'un paquet par habitation.

Pour vos tontes de gazon, vos déchets verts et vos branchages, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis met à votre disposition des déchetteries et des points verts.

Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à nous contacter :



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 rue Desgroux - BP 90508
60005 Beauvais Cedex

Services Techniques
78 rue du Tilloy à Beauvais

FIL JAUNE
Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?
0 800 00 60 40 Service & appel gratuits

Quels déchets végétaux peuvent être déposés

Déchets autorisés :

- ✓ Tontes de gazon ;
- ✓ Feuilles ;
- ✓ Plantes ;
- ✓ Petits branchages.

Déchets non autorisés :

- ✗ Bâches et sacs plastiques ;
- ✗ Restes de repas ;
- ✗ Cendres ;
- ✗ Objets en verre & pots de fleurs ;
- ✗ Pierres, cailloux et terre ;
- ✗ Produits d'entretien de jardin & outils de jardinage ;
- ✗ Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères ;
- ✗ Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.